

Avis adopté

Séance plénière du 26 mars 2024

Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements

Déclaration du groupe de la Coopération

Le financement de la perte d'autonomie est une problématique complexe, trop peu abordée, bien qu'elle nous touche toutes et tous.

La grande technicité du sujet et son approfondissement dans l'avis nous amène avant tout à féliciter l'effort de travail considérable accompli par la rapporteure, les citoyens et les équipes du CESE.

Nous partageons une partie des conclusions, recommandations et constats établis dans la première partie :

- Une loi de programmation pluriannuelle nous paraît essentielle pour donner de la visibilité budgétaire à cet enjeu crucial.

- Réinterroger l'ensemble de l'architecture du système de contrôle est également indispensable. Trop de scandales ces dernières années au détriment du soin et de l'humain, pourtant prioritaires, ont émergé. Les établissements tels que les Ephaad doivent être exemplaires en la matière.

- Enfin, reconnaître les droits aux aidants familiaux est du bon sens. L'investissement et les sacrifices personnels que cet engagement implique sont connus de tous.

Au-delà de ces préconisations, le groupe de la Coopération est convaincu que faire entrer progressivement les Ephaad dans le champ de l'ESS, dans le but de créer des «Ephaad à but non lucratifs», serait une solution à envisager. Le Danemark utilise ce système depuis longtemps. Il a démontré son efficacité en proposant un service de grande qualité et abordable pour nos aînés.

Des réserves ont néanmoins émané de notre groupe sur les différentes pistes de financement.

Pourquoi ne pas s'attaquer d'abord à l'efficacité de l'argent public existant, pour le flécher vers la perte d'autonomie, avant de chercher de nouvelles sources ? Il serait peut-être souhaitable de mieux prioriser nos dépenses.

Nous comprenons par ailleurs l'idée d'offrir une palette d'outils et de solutions à nos décideurs. C'est innovant et intéressant. Nous soutenons la méthode, sans soutenir toutes les pistes évoquées.

Certains de nos collègues voteront pour cet avis, préférant justement valoriser le travail du CESE, sans toutefois valider toutes les pistes. D'autres s'abstiendront : ils ne peuvent soutenir certaines idées proposées, mais leur rejet complet de l'avis pour ces dernières est bien entendu inenvisageable.

Il existe en effet de trop grands écarts entre des pistes telles que l'augmentation de la CSG, la suppression d'exonération de cotisations sociales pour les entreprises, la révision des droits de mutation à titre gratuit sur le patrimoine, et d'autres telle que la création d'assurances dépendances.

Le groupe de la Coopération est resté, vous l'avez compris, sur une position partagée.